

## STAGES POUR LES ÉTUDIANTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE OU COLLÉGIALE

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIR							
Niveau et domaine d'études	Partenariat établi entre le CSSDM et	Stage	Durée	Période de stage	Période de diffusion et de placement	Responsable de la maison d'enseignement	Responsable au CSSDM
Diplôme d'études collégiales (DEC) – Technique d'intervention en loisir	Cégep du Vieux-Montréal	Stage 3	15 semaines (450 heures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Août à décembre</li> <li>• Janvier à mai</li> </ul>	En tout temps	<b>Roch Giguère</b> Coordonnateur au stage (514) 982-3456 <a href="mailto:stageinterventionloisir@cvm.qc.ca">stageinterventionloisir@cvm.qc.ca</a>	Établissements scolaires*

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ADMINISTRATION							
Niveau et domaine d'études	Partenariat établi entre le CSSDM et	Stage	Durée	Période de stage	Période de diffusion et de placement	Responsable de la maison d'enseignement	Responsable au CSSDM
Diplôme d'études collégiales (DEC) – Comptabilité et gestion (profil RH)	Collège de Maisonneuve	Professionnel	4 semaines (450 heures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mai au secteur régulier</li> <li>• Autres dates à la formation continue</li> </ul>	Janvier à février  <a href="#">Calendrier des stages</a>	<b>Chantal Giraud</b> Conseillère pédagogique Service de placement Stages et emplois (514) 254-7131 poste 4014 <a href="mailto:cgiraud@cmaisonneuve.qc.ca">cgiraud@cmaisonneuve.qc.ca</a>	Centre administratif Salma El Yafi Responsable du placement <a href="mailto:abounasrelyafi.s@cssdm.gouv.qc.ca">abounasrelyafi.s@cssdm.gouv.qc.ca</a>

\*Advenant que les demandes de stage doivent se faire directement à l'établissement scolaire (par courriel), vous trouverez le site web de chaque établissement en cliquant sur l'hyperlien ci-dessous. Par la suite, vous retrouverez l'adresse courriel de l'école en accédant au site web de l'établissement choisi.

- [Trouver une école, un centre de formation professionnelle ou un centre pour adultes.](#)